

## Europe et Méditerranée : interrogations sur leur avenir industriel

Le Moal Y.

La Méditerranée aujourd'hui (II)

Paris : CIHEAM  
Options Méditerranéennes; n. 31

1975  
pages 27-32

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010635>

To cite this article / Pour citer cet article

Le Moal Y. **Europe et Méditerranée : interrogations sur leur avenir industriel.** *La Méditerranée aujourd'hui (II)*. Paris : CIHEAM, 1975. p. 27-32 (Options Méditerranéennes; n. 31)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

Yvon LE MOAL  
G.R.E.S.E.

# Europe et Méditerranée : interrogations sur leur avenir industriel (\*)

« Nous cherchons avant tout à mettre au point la société post-pétrolière. Dans le futur, notre société ne se basera pas exclusivement sur le pétrole, nous désirons laisser quelque chose de concret aux prochaines générations. »

Déclaration de l'Émir de Qatar.

« Certains pays arabes sont engagés dans la construction d'une économie nationale diversifiée, intégrée, libérée de tous liens de dépendance à l'égard de l'étranger. »

Déclaration du Ministre  
du Plan de l'Irak.

## 1973-1974, OU L'INFLEXION DES RAPPORTS INDUSTRIELS EURO-MEDITERRANEENS

### Persistance à la fin de 1974 du déséquilibre économique entre l'Europe Occidentale et les pays du Sud Méditerranéen et du Moyen-Orient

Le déséquilibre historique entre l'industrialisation de l'Europe Occidentale et celle des pays du Sud Méditerranéen et du Moyen-Orient est toujours profond à la fin de 1974, mais en même temps apparaissent les premiers indices d'une évolution possible à moyen et long termes.

Ces indices sont liés de très près aux capacités de financement que les pays concernés ont acquises depuis 1972, mais la mise en œuvre des projets qui leur correspondent ne sera, le plus souvent, que postérieure à 1977.

Certaines évolutions industrielles semblent difficilement compréhensibles si on ne se réfère pas aux événements qui ont conduit à cette nouvelle situation.

### Apparition des premiers indices d'une évolution possible à moyen et long termes

Ainsi, la comparaison des projets existants fin 1974 (cf. tableaux) avec ceux existants fin 1972 permet de mettre en évidence des taux de progression inhabituels :

- de 300 % pour l'éthylène,
- de 480 % pour l'ammoniac,
- de 720 % pour l'acier brut.

Cependant, il est étonnant d'observer que les spécialistes de la prévision industrielle n'ont pas prévu cette rupture dans les tendances.

Le cas de la pétrochimie est remarquable : il est difficile de trouver des pré-

visions « 1980 » accordant une place importante à l'Afrique du Nord et au Moyen Orient, et datant des années antérieures à 1973.

L'ampleur des projets amène à se demander s'il s'agit effectivement d'un déploiement à l'extérieur de l'industrie occidentale.

La lecture des tableaux sur l'évolution des capacités de production et des quelques bilans qu'il a été possible de réaliser sur les interventions des firmes multinationales, permet d'esquisser une première réponse à cette question.

Ainsi les tableaux I, II, III, IV, V et VI montrent que, hormis les industries fortement utilisatrices d'une richesse minière spécifique (ici gaz naturel et phosphates), les capacités de production de l'Europe Occidentale en produits de base (acier brut, éthylène, aromatiques) et celles des industries métalliques (réparations et constructions navales par exemple) continuent de progresser plus rapidement que celles des pays du Sud de la Méditerranée et du Moyen-Orient.

De plus, certaines progressions apparemment plus rapides de ces derniers pays semblent aujourd'hui plus incertaines qu'à la fin 1974 : des projets importants tardent à être engagés et d'autres sont même mis en cause.

Par ailleurs les projets des firmes multinationales en Europe Occidentale sont largement supérieurs à leurs participations à des projets « sud-méditerranéens » si l'on excepte la pré-réduction du minerai de fer.

*Exemple :* Ainsi pour les projets d'éthylène, les firmes multinationales sont engagées pour l'équivalent de 6,16 millions de tonnes de capacité par an dans l'ensemble euro-méditerranéen étudié, mais leurs participations « méditerranéennes » (au sens large) ne représentent que 13 % du total de ces projets.

*Aussi, peut-on provisoirement considérer comme autonomes les deux processus de développement industriels tels qu'ils étaient projetés à la fin 1974.*

(\*) Ce document a été élaboré à l'occasion d'un séminaire de l'ONUDI :

« Un redéploiement juste et équilibré des ressources en main-d'œuvre et des capacités d'absorption et d'investissement dans les pays méditerranéens ». Vienne, Autriche, 3-5 juillet 1975.

TABLEAU I

## Pétrochimie

Capacités de production d'Éthylène — Unité : 1 000 t/an

	1974	1977	Long terme
<b>Groupe 1 :</b>			
sous-groupe 1.1 . . . . .	10260	13 120	+ 2 050
sous-groupe 1.2 . . . . .	605	2 015	+ 2 810
sous-groupe 1.3 . . . . .	1 745	1 785	+ 1 000
<b>Total 1 . . . . .</b>	<b>12 610</b>	<b>16 920</b>	<b>+ 5 860</b>
<b>Groupe 2 :</b>			
sous-groupe 2.1 . . . . .	25	700	+ 330
sous-groupe 2.2 . . . . .		600	+ 1 700
sous-groupe 2.3 . . . . .	35	35	+ 80
<b>Total 2 . . . . .</b>	<b>60</b>	<b>1 335</b>	<b>+ 2 110</b>
<b>Total 1 + 2 . . . . .</b>	<b>12 670</b>	<b>18 255</b>	<b>+ 7 970</b>
(2)/(1) + (2) . . . . .	0,5%	7%	27%

Pour la lecture de ces tableaux, se reporter à la classification des pays du bassin méditerranéen publiée page 11,

TABLEAU II

## Engrais

Capacités de production d'Ammoniac — Unité : 1 000 t/an

	1974	1977	Long terme
<b>Groupe 1 :</b>			
sous-groupe 1.1 . . . . .	10 590	10 960	+ 915
sous-groupe 1.2 . . . . .	2 370	3 240	+ 2 070
sous-groupe 1.3 . . . . .	1 490	1 490	+ 930
<b>Total 1 . . . . .</b>	<b>14 450</b>	<b>15 690</b>	<b>+ 3 915</b>
<b>Groupe 2 :</b>			
sous-groupe 2.1 . . . . .	935	2 255	+ 2 090
sous-groupe 2.2 . . . . .	1 280	2 840	+ 900
sous-groupe 2.3 . . . . .	250	1 380	+ 400
<b>Total 2 . . . . .</b>	<b>2 465</b>	<b>6 475</b>	<b>+ 3 390</b>
<b>Total 1 + 2 . . . . .</b>	<b>16 915</b>	<b>22 165</b>	<b>+ 7 305</b>
(2)/(1) + (2) . . . . .	14%	29%	46%

**Si une certaine autonomie semble se manifester entre les deux processus de développement, comment faut-il l'interpréter ?**

Si elle se vérifiait, l'hypothèse de l'autonomie des deux industrialisations poserait de nouveaux problèmes qu'il convient d'expliciter pour limiter la portée de ce premier diagnostic.

En premier lieu, il est difficile aujourd'hui d'envisager une solution au sous-développement sans un transfert d'activités sous des conditions nouvelles.

En ce cas, il conviendrait de mieux connaître les projets méditerranéens et européens actuels pour pouvoir aborder, à la lumière des expériences en cours, les potentialités et la vraisemblance de tels transferts, particulièrement intéressants dans le cas des produits pétrochimiques (naphta, éthylène, benzène, butadiène) ou métallique (fer pré-réduit). Corrélativement, il conviendrait de se poser la question de l'indépendance économique que permettrait de telles activités pour les pays acquéreurs.

**Quelles conséquences y a-t-il lieu d'en tirer du point de vue des conditions générales de l'industrialisation ?**

Cela conduit nécessairement à une réinterprétation de l'autonomie apparemment constatée :

- ne traduirait-elle pas essentiellement la volonté politique des États du Sud de la Méditerranée et du Golfe Persique d'engager dès aujourd'hui leur industrialisation sans préjuger de l'avenir de leurs relations avec les pays développés ?
- mais ne serait-elle pas aussi le reflet des difficultés des sociétés industrielles, en particulier européennes à s'adapter à une nouvelle situation internationale ?

Cette façon de poser le problème de l'autonomie amène à souligner les profondes interdépendances que crée cette volonté, par les pays du Sud de la Méditerranée et du Golfe Persique, de s'industrialiser. D'une part, elle devrait se traduire par une forte demande en biens d'équipements dont les sociétés occidentales pourraient en partie bénéficier. C'est le cas des contrats pétroliers pétrochimiques d'ingénierie qui ont représenté pour les sociétés ouest-européennes 26 % environ de l'ensemble de leurs contrats en 1973 et 1974 (1); d'autre part, elle suppose à terme une modification substantielle des conditions de l'industrialisation européenne, compte tenu des nouvelles opportunités que cette industrialisation est appelée à créer. C'est le cas de la production du fer pré-réduit dont le plein développement pourrait en 1975 amener la sidérurgie européenne à restructurer profondément ses investissements. De ce fait, en effet, la production de quelque 36 millions de tonnes de fonte, soit la construction de 20 hauts fourneaux de grande di-

 (1) D'après *Chemical Age*.

mension serait évitée, et la consommation de coke sidérurgique serait diminuée de presque 30 millions de tonnes par rapport au cas où la pré-réduction ne serait pas développée (2).

Ces données sont autant de facteurs qui nécessiteront des négociations multiples (prix, garantie, durée des contrats), mais dans quelle mesure ne sont-elles pas les bases de nouvelles relations?

L'ensemble de ces réflexions soulignent combien, si besoin était, les années 1973-1974 et 1975 constituent un point d'inflexion dans les rapports euro-méditerranéens au sens large : par delà d'apparentes autonomies, ce sont de nouvelles interdépendances qui se dessinent à l'occasion des projets d'industrialisation des pays du Sud de la Méditerranée et du Golfe Persique et qui exigent, à terme, une adaptation des structures industrielles européennes.

Ainsi resituée dans un essai de panorama de la question industrielle, les informations sur les *Structures Industrielles* permettent d'éclairer certains points importants. Cependant, il convient aussi de rechercher leur signification par rapport aux problèmes humains que suscite, pose et résoud l'industrialisation.

En effet, et avant même de s'interroger sur les capacités d'absorption des grandes régions méditerranéennes, il convient de mettre en évidence les déséquilibres fondamentaux et d'envisager les conséquences des dynamiques industrielles sur les migrations internationales, expression spécifique des rapports déséquilibrés entre le Nord et le Sud.

Le tableau VII montre l'évolution des grandes masses de main-d'œuvre entre 1975 et 1985 : il permet de constater d'abord que les accroissements absolus sont équivalents : 14,6 millions d'actifs pour le groupe 1 entre 1975 et 1985 et 13,7 pour le groupe 2 pendant la même période. En revanche, les accroissements relatifs sont profondément différents : 0,9 % par an pour les pays européens concernés et 2,9 % pour les pays du Sud de la Méditerranée et du Golfe Persique. Ces chiffres seraient d'ailleurs à rapporter à l'évolution de la population, ce qui ne ferait que confirmer les écarts observés.

Si l'on compare ces données démographiques avec les projets industriels, on est conduit à reposer le problème des transferts d'activités et de la nouvelle interdépendance à instaurer. En effet, d'une façon générale, le rapport entre projets industriels, européens et projets industriels sud-méditerranéens et du Golfe Persique va à l'inverse de celui des évolutions démographiques.

L'exploitation des tableaux de capacités de production le montre : alors que les progressions démographiques se trouveraient dans un rapport de 2 à 3 environ, pour l'éthylène il serait par exemple de 4 à 1, et pour la production d'acier brut de 7 à 2.

TABLEAU III

**Engrais**  
Capacités de production d'Acide phosphorique — Unité : 1 000 t/an

	1974	1977	Long terme
<b>Groupe 1 :</b>			
sous-groupe 1.1 . . . . .	3 218	3 218	
sous-groupe 1.2 . . . . .	902	1 102	+ 317
sous-groupe 1.3 . . . . .	877	917	
<b>Total 1 . . . . .</b>	<b>4 997</b>	<b>5 237</b>	<b>+ 317</b>
<b>Groupe 2 :</b>			
sous-groupe 2.1 . . . . .	1 082	1 772	+ 1 580
sous-groupe 2.2 . . . . .	170	265	+ 365
sous-groupe 2.3 . . . . .			
<b>Total 2 . . . . .</b>	<b>1 252</b>	<b>2 037</b>	<b>+ 1 945</b>
<b>Total 1 + 2 . . . . .</b>	<b>6 249</b>	<b>7 274</b>	<b>+ 2 662</b>
(2)/(1) + (2) . . . . .	20%	28%	86%

TABLEAU IV

**Construction métallique réparation navale**  
Chantiers de réparation pouvant recevoir des navires de capacité supérieure à 90 000 tpl  
Unité : nombre de cales sèches ou de quais

	1974		1977		Long terme	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
<b>Groupe 1 :</b>						
sous-groupe 1.1 . . . . .	10	7	10	10	7	7
sous-groupe 1.2 . . . . .	2	1	2	1	3	3
sous-groupe 1.3 . . . . .	2	5	2	5	1	1
<b>Total . . . . .</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>16</b>		<b>11</b>
<b>Groupe 2 :</b>						
sous-groupe 2.1 . . . . .					1	1
sous-groupe 2.2 . . . . .				1		3
sous-groupe 2.3 . . . . .	1		1	1		
<b>Total 2 . . . . .</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<b>Total 1 + 2 . . . . .</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>15</b>
(2)/(1) + (2) . . . . .	7%		7%	13%	100%	27%

N.B. : (1) Capacité comprise entre 90 000 tpl et 200 000 tpl.  
(2) Capacité supérieure à 2 000 000 tpl.

(2) Documents ONUDI.

TABLEAU V

## Métallurgie

 Capacités de production de l'Aluminium — 1<sup>re</sup> fusion — Unité : 1 000 t/an

	1974	1977	Long terme
<b>Groupe 1 :</b>			
sous-groupe 1.1 . . . . .	1 936	2 143	+ 80
sous-groupe 1.2 . . . . .	580	861	+ 325
sous-groupe 1.3 . . . . .	361	361	
<b>Total 1 . . . . .</b>	<b>2 877</b>	<b>3 365</b>	<b>+ 405</b>
<b>Groupe 2 :</b>			
sous-groupe 2.1 . . . . .	45	45	+ 650
sous-groupe 2.2 . . . . .	120	120	+ 750
sous-groupe 2.3 . . . . .	100	100	
<b>Total 2 . . . . .</b>	<b>265</b>	<b>265</b>	<b>+ 1 400</b>
<b>Total 1 + 2 . . . . .</b>	<b>3 142</b>	<b>3 630</b>	<b>+ 1 805</b>
(2)/(1) + (2) . . . . .	8%	7%	77%

**DESEQUILIBRES ENTRE INDUSTRIALISATION ET PROBLEMES DE REPARTITION GEOGRAPHIQUE**

L'ampleur du mouvement industriel qui se dessine dans les pays du Sud de la Méditerranée et du Moyen-Orient est caractérisée par son urgence et son caractère prioritaire.

Mais dès lors que se pose l'accélération du processus industriel, apparaît la nécessité d'augmenter au plus vite et simultanément la « capacité d'absorption » des économies en voie de développement, c'est-à-dire : « des investissements massifs en infrastructure et des investissements dans la formation professionnelle et l'éducation », ainsi que le souligne Y. Ahmad dans son rapport sur les capacités d'absorption des pays du Golfe Persique (3).

**Les régions méditerranéennes et du Moyen-Orient sont caractérisées par un déséquilibre entre les évolutions industrielles et démographiques qui s'expriment notamment par l'importance des migrations**

Il convient alors de comparer la répartition des projets industriels avec les capacités potentielles d'absorption des grandes régions du Sud de la Méditerranée et du Moyen-Orient. Cette comparaison, cependant, ne saurait masquer le déséquilibre entre les évolutions industrielles et démographiques de l'ensemble de la zone euro-méditerranéenne.

Cependant, il est remarquable que la situation entre les pays européens traditionnellement utilisateurs de main-d'œuvre immigrée et les pays nord méditerranéens n'évolue guère : les rapports pour l'éthylène et l'acier brut seraient respectivement de 1,2 à 1 et de 4 à 1.

**Ce déséquilibre conduit-il à une suraccumulation du capital en Europe Occidentale dans certaines productions ?**

Mais il convient de s'interroger à cette occasion sur la signification réelle d'une certaine suraccumulation de capital en Europe Occidentale dans certaines productions. Ainsi en est-il très certainement pour les chantiers de réparations navales pouvant recevoir des tankers de plus de 200 000 tonnes en Europe Occidentale qui devront entrer en service respectivement en 1976, 1977 et 1978 en Italie et en Belgique. Bien que l'on assiste à des annulations de commandes et à l'absence de commande ferme à la mi-75, ils n'en sont pas moins maintenus.

Ce premier essai de réflexion sur la répartition et le rééquilibrage des rapports industriels conduit à souligner la nécessité d'approfondir une des questions posées à

(3) Ahmad (Y.). — Les capacités d'absorption des pays du Golfe Persique. Paris, 1974, Centre de Développement de l'OCDE.

TABLEAU VI

## Métallurgie

Capacités de production de Fer pré-réduit — Unité : 1 000 t/an

	1974	1977	Long terme
<b>Groupe 1 :</b>			
sous-groupe 1.1 . . . . .	350	350	+ 600
sous-groupe 1.2 . . . . .			+ 2 400
sous-groupe 1.3 . . . . .			+ 1 200
<b>Total 1 . . . . .</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>+ 4 200</b>
<b>Groupe 2 :</b>			
sous-groupe 2.1 . . . . .		3 850	+ 2 200
sous-groupe 2.2 . . . . .			+ 5 150
sous-groupe 2.3 . . . . .			+ 1 600
<b>Total 2 . . . . .</b>		<b>3 850</b>	<b>+ 8 950</b>
<b>Total 1 + 2 . . . . .</b>	<b>350</b>	<b>4 200</b>	<b>+ 13 150</b>
(2)/(1) + (2) . . . . .	0%	92%	67%

TABLEAU VII

 Projections de main-d'œuvre  
 Unité : 1 000 personnes

	1-1-1975	1-1-1980	1-1-1985
<b>Groupe 1 :</b>			
sous-groupe 1.1 . . . . .	85 714	88 151	92 220
sous-groupe 1.2 . . . . .	47 361	50 344	53 914
sous-groupe 1.3 . . . . .	28 836	29 203	30 382
<b>Total 1 . . . . .</b>	<b>160 911</b>	<b>167 698</b>	<b>175 516</b>
<b>Groupe 2 :</b>			
sous-groupe 2.1 . . . . .	21 842	25 073	29 247
sous-groupe 2.2 . . . . .	3 667	4 292	5 098
sous-groupe 2.3 . . . . .	16 100	18 328	21 013
<b>Total 2 . . . . .</b>	<b>41 609</b>	<b>47 683</b>	<b>55 358</b>
<b>Total 1 + 2 . . . . .</b>	<b>202 520</b>	<b>215 381</b>	<b>230 874</b>
(2)/(1) + (2) . . . . .	20,5 %	22,1 %	24 %

l'occasion de l'analyse de l'autonomie apparente des deux processus européen et sud méditerranéen d'industrialisation, à savoir :

« Quelle est la capacité d'adaptation de la société industrielle ouest-européenne à la situation impliquée par la volonté des pays en voie de développement d'instaurer un nouvel ordre économique et social plus équitable? »

### Mais il y a aussi des problèmes de répartition géographique entre les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

Le problème de la répartition spatiale des activités se pose aussi, semble-t-il, de façon spécifique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

En premier lieu, si l'on compare les groupes de pays 2.2 et 2.3, le rapport des projets industriels est toujours au détriment du groupe des pays ne disposant pas de rente minière, mais relativement peuplé (voire très peuplé dans le cas de l'Égypte) :

- 3,2 à 1 pour l'acier brut,
- 3 à 1 pour la pré-réduction du minerai de fer,
- 3 à 1 pour les chantiers de réparations navales pouvant recevoir des tankers de 200 000 tonnes et plus,
- 1,8 à 1 pour l'ammoniac.

Outre que cela pose le problème de l'avenir de pays du groupe 2.3, une telle répartition crée de nouveaux déséquilibres dont la connaissance précise serait nécessaire.

Les chantiers de construction des usines, les ateliers à main-d'œuvre peu ou pas qualifiée nécessitent de nouvelles formes de migrations internationales; ainsi de nouveaux délais seraient possibles pour adapter la population locale à la nouvelle industrialisation, si les efforts de formation sont suffisants. L'expérience européenne est là pour rappeler que toute l'attention devrait être portée au suivi et au contrôle de ce nouveau phénomène.

Dans ces conditions, le développement des pays sans rente minière (Égypte, Jordanie, Yémen principalement) demeure à court terme et à moyen terme préoccupant, dans l'attente de l'exploitation d'hydrocarbures, de nodules métalliques dans la Mer Rouge ou de ressources minières en Jordanie qui ne pourrait avoir de conséquences qu'à long terme. En attendant, la pression démographique et, essentiellement, des jeunes arrivant sur le marché du travail (presque 4 millions de jeunes âgés de 15 à 19 ans en 1975 en Égypte, soit 10 % de la population totale) crée ses propres contraintes.

Les effets des transferts financiers et de la création de zones franches (ex. : Canal de Suez) doivent être appréciés avec plus de précision : seront-ils des mécanismes suffisants, d'ici 1980, pour alléger les effets de la pression démographique ?

L'agriculture, même vivrière, les petites et moyennes entreprises industrielles, et surtout les relations agriculture-industrie

sont certainement à réintégrer dans une perspective plus globale d'appréhension de l'avenir de ces pays, et même des autres pays « sud méditerranéens » : les problèmes d'infrastructures et de main-d'œuvre se combinent pour accélérer les phénomènes, bien connus, de la concentration industrielle et urbaine au détriment du monde rural, et même du système urbain traditionnel.

Le contenu possible de l'industrialisation ne manquerait pas d'être modifié dans le sens d'une plus grande efficacité dans la réalisation des objectifs de développement si ces questions étaient posées.

### La concentration des activités dans l'espace doit être à tout prix évitée pour l'avenir

Malheureusement, les grandes installations manquent totalement de souplesse pour s'adapter aux évolutions de l'économie; c'est le cas des grands laminoirs sidérurgiques, qui en outre génèrent des contraintes spatiales encore plus lourdes : ports, routes, concentrations urbaines, etc. Des industries nouvelles (aciéries électriques par exemple), des technologies nouvelles (énergie solaire pour les besoins

domestiques) offriront l'avantage d'une moindre concentration et d'une meilleure insertion dans le système existant, notamment en évitant un traumatisme qui lui ferait perdre toutes ses capacités d'adaptation.

### VERS DE NOUVELLES FORMES DE COOPERATION INDUSTRIELLE

La priorité donnée à l'industrialisation en vue du développement conduit déjà, et en dépit des difficultés évoquées précédemment, à de nouveaux types de relations internationales où l'équité serait davantage respectée. Dans cette perspective, et comme un certain nombre d'événements au cours des deux dernières années l'ont montré, une « nouvelle » coopération internationale est possible.

### Déjà, de nouvelles relations économiques s'instaurent entre pays en voie de développement

L'engagement d'un processus de coopération et d'aide entre pays en voie de développement, ainsi que l'évolution des relations bilatérales entre pays arabes et pays

européens sont des expressions privilégiées de cette nouvelle réalité.

Leurs effets ne se font pas certes encore profondément ressentir, mais les premières tentatives sont déjà l'amorce de nouvelles relations, comme le sont les créations de sociétés industrielles multinationales arabes, les accords avec certains pays africains (ex. : Guinée, Sénégal) ou les transferts financiers des pays de l'OPEP vers les pays arabes :

9,4 milliards de dollars ont été ainsi engagés entre 1970 et 1974, dont 75 % vers les seuls pays du groupe 2,3 (4).

### **Mais elles nécessitent un accord plus général sur le fond**

A la suite de la II<sup>e</sup> Conférence Générale de l'ONUDI, un certain nombre d'acquis peuvent profiter à cette nouvelle orientation : c'est le cas des mécanismes correcteurs et des moyens pour assurer une plus grande autonomie des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient en vue d'un nouvel ordre économique et social.

### **La déclaration commune de Lima constitue un précédent qui ouvre des perspectives de négociations nouvelles**

La Déclaration et le Plan d'action concernant le développement et la coopération industriels constitue, en effet, non seulement un cadre de référence, mais aussi un consensus politique international pour aborder et résoudre ces problèmes.

D'une part, elle reconnaît des nécessités premières dans la mesure où les pays déclarent solennellement *leur ferme volonté de promouvoir le développement industriel par des mesures concertées aux niveaux national, sous-régional, régional, inter-régional et international, en vue de moderniser les économies des pays en voie de développement, en particulier celles des moins avancées d'entre eux, et d'éliminer toutes les formes de domination politique et d'exploitation socio-économique étrangères, partout où elles existent;*

*que tous les pays, et en particulier les pays développés, devraient procéder à un examen objectif et critique de leurs politiques actuelles et apporter à ces politiques des changements appropriés de nature à faciliter l'expansion et la diversification des importations en provenance des pays en voie de développement et, partant, à permettre des relations économiques internationales rationnelles, justes et équitables.*

D'autre part ces mêmes pays appellent à développer sur des bases nouvelles la coopération pour le développement, en soulignant en particulier la nécessité de *consultations urgentes, tenant compte d'informations appropriées au sujet de l'évolution de l'offre et de la demande, des disponibilités des facteurs de production et de leur coût, des possibilités et des conditions*

*d'investissements, ainsi que des disponibilités d'équipement et de techniques appropriées, en vue de faciliter dans un contexte dynamique et conformément à l'autorité dont disposent les gouvernements, le redéploiement de certaines capacités de production existant dans les pays développés et la création de nouvelles installations industrielles dans les pays en voie de développement. Ces consultations devraient en particulier concerner les industries transformatrices de matières premières exportées par les pays en voie de développement ou consommatrices de grandes quantités d'énergie et devraient aboutir à des propositions concrètes à inclure dans les programmes de développement des pays participants en voie de développement.*

Enfin, ils proposent conjointement les voies et moyens généraux d'une nouvelle coopération industrielle, tel le rôle conféré solennellement à l'ONUDI :

*Pour faciliter l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration correspondante, il soit instauré un système de consultations au sein de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel et d'autres organismes internationaux appropriés entre pays développés et pays en voie de développement.*

Cette déclaration, ainsi que les événements qui l'ont précédée et les engagements déjà pris en vue d'un nouvel ordre économique et social, éclairent sous un nouveau jour les problèmes précédemment mis en évidence. Ils traduisent la nécessité d'une meilleure connaissance des réalités industrielles et de leur observation permanente; ils signifient aussi le besoin d'une réflexion approfondie sur l'adaptation des sociétés industrielles et sur les nouvelles formes de coopération industrielle que permettront les transferts attendus d'activités industrielles.

(4) Mémoire présenté par l'Algérie à la Conférence des Souverains et Chefs d'État des pays membres de l'OPEP.